

1. Identification

Identificateur de produit**Identité du produit**

Sulfur Dioxide (CHE-1021S)

Autres moyens d'identification;

Nest pas applicable

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Utilisé comme agent de blanchiment, réfrigérant, solvant et dans diverses applications de processus.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Nom de la société**Chemtrade Logistics Inc. (Canada)
155 Gordon Baker Road Suite 300
Toronto, Ontario M2H 3N5
416-496-5856Chemtrade Logistics Inc. (US)
90 East Halsey Road, Suite 200
Parsippany, NJ 07054
(800) 228- 8558**Secours****Téléphone No**Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : (866) 416-4404 (États-Unis et Canada)
CHEMTREC +1-800-424-9300
Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit**Service clientèle:**Pour des renseignements sur la FDS: (416) 496-5856
www.chemtradelogistics.com

2. Identification des dangers du produit

Classification de la substance ou du mélange

Gaz sous pression; H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous leffet de la chaleur.

Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 3; H331

Toxique par inhalation.

Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 1B; H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318

Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité pour un organe cible unique, Risque avéré d'effets graves pour les organes. Organes catégorie d'exposition unique 1; H370 cibles spécifiques: (respiratory system (by inhalation))

Éléments d'étiquetage



Danger

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous leffet de la chaleur.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

[Prévention] :

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P260 Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fuméesr en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection oculaire, une protection faciale.

[Réponse] :

P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche.

P304+340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin.

P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301+330+331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

[Stockage] :

P403+233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P410+403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

[Disposition] :

P501 Éliminer les contenus ou le conteneur conformément aux réglementations locales et nationales.

Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

Ne contient PAS de composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS) selon la liste combinée PFASMASTER de l'EPA des États-Unis des produits chimiques PFAS.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
chlorate de potassium Numéro CAS: 7446-09-5 Synonymes : Aucune information disponible	80 - 100	Gaz sous pression; H280 Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 3; H331 Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 1B; H314 Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318 Toxicité pour un organe cible unique, catégorie d'exposition unique 1; H370	Pas de données disponibles.-

La concentration réelle ou la plage de concentration est retenue comme secret commercial.

*PBT/vPvB - substance PBT, vPvM ou vPvB.

Les textes complets des phrases sont présentés dans la section 16.

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact de composition sont retenus en tant que secret commercial au sens de la norme de communication des dangers de l'OSHA [29 CFR 1910.1200].

Section 4. Premiers secours

Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.
Inhalation	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Yeux	Irriguer abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 30 minutes, en tenant les paupières écartées et consulter un médecin. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
Peau	Enlevez les vêtements contaminés. Lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utilisez un nettoyant pour la peau reconnu. Tremper la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
Ingestion	En cas d'ingestion, obtenez des soins médicaux immédiats. Restez au repos. Ne pas provoquer de vomissements.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Résumé	<p>Toxique par inhalation. Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Provoque de graves lésions oculaires. Peut provoquer des engelures au contact du liquide.</p> <p>Effets aigus sur la santé : Toxique en cas d'inhalation. Provoque de graves brûlures cutanées et des dommages oculaires importants. Peut provoquer des engelures au contact du liquide.</p> <p>YEUX : Provoque une irritation oculaire. Peut causer des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive. Le contact avec le gaz/le liquide s'échappant du récipient peut provoquer des engelures, des brûlures par congélation et des dommages oculaires permanents.</p> <p>PEAU : Provoque une irritation sévère pouvant évoluer en brûlures chimiques. Le contact avec le gaz/le liquide s'échappant du récipient peut provoquer des engelures et des brûlures par congélation.</p> <p>INHALATION : L'inhalation de ce matériau peut entraîner des effets graves sur la santé même en petites quantités, pouvant conduire à l'inconscience et au décès.</p> <p>INGESTION : Non considéré comme une voie d'exposition potentielle, mais le contact avec le gaz/le liquide s'échappant du récipient peut provoquer des brûlures par congélation et des engelures. Peut provoquer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.</p>
Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial : En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin. Voir la section 2 pour plus de détails.	
Inhalation	Toxique par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Peau	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Effets chroniques	Une exposition prolongée au gaz ou une surexposition à un gaz concentré peut provoquer une perte de conscience, des lésions possibles du tissu pulmonaire, une diminution de la fonction pulmonaire, des spasmes des cordes vocales, une pneumonie chimique, une inflammation de la gorge (bronchite) et une paralysie respiratoire.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des agents extincteurs adaptés au feu environnant.

Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau ou de courant d'eau puissant. L'utilisation d'un courant d'eau puissant peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux : Does not decompose but will react with water or steam to produce corrosive sulfurous acid.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.

Conseils aux pompiers

Comme pour tous les incendies, portez une pression positive, un appareil respiratoire autonome (APRA) avec une pièce complète et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Portez des APRA pendant le nettoyage immédiatement après l'incendie. Ne pas fumées.

Risque d'incendie : Le produit n'est pas considéré comme inflammable.

Risque d'explosion : Le contenant peut exploser sous la chaleur du feu.

Instructions en cas d'incendie : N'entrez pas dans la zone du feu sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire. Utilisez un jet ou un brouillard d'eau pour refroidir les contenants exposés. **Faites preuve de prudence lors de la lutte contre tout feu chimique.** En cas d'incendie, des fumées dangereuses seront présentes.

Réactions dangereuses : Ne se produisent pas dans des conditions normales.

Produits de combustion dangereux : Non disponible.

Autres informations : Ne laissez pas les eaux de lutte contre l'incendie s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

Guide ERG N° 125

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne touchez pas ou ne marchez pas à travers les matériaux déversés. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Fournir une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Voir la section 8. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs.

Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. L'avez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumées et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Éviter la libération dans l'environnement.

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection personnelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Aérer la zone.

Méthodes de nettoyage : Nettoyez les déversements immédiatement et éliminez les déchets en toute sécurité. Arrêtez la source de la fuite, si cela est sécuritaire. Envisagez l'utilisation d'un jet d'eau pour disperser les vapeurs. Isolez la zone jusqu'à ce que le gaz se soit dispersé. Aérez et procédez à un test de gaz avant d'entrer. Contactez les autorités compétentes après un déversement.

Arrêtez la fuite, si possible, sans risque. Comme mesure de précaution immédiate, isolez la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions.

Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Entreposez les contenants dans un endroit bien ventilé. Gardez les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Entreposez-les sous clé.

Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs.

Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. L'avez-vous les mains et les autres zones exposées

avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumées et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention] :

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Les contenants qui sont ouverts doivent être correctement remis en état et maintenus à la verticale pour éviter les fuites. Gardez le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir/conserver à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations applicables.

Matières incompatibles : Strong bases, halogens, métaux, ammonia, oxidizing agents, chlorates, métal oxides, hydrides, azides, sodium carbide, and acrolein

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage] :

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisé comme agent de blanchiment, réfrigérant, solvant et dans diverses applications de processus.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
7446-09-5	chlorate de potassium	ACGIH	0.25 ppm
		OSHA	5 ppm, 13 mg/m ³
		NIOSH	TWA 2 ppm (5 mg/m ³) STEL: 5 ppm (13 mg/m ³)
		Alberta	2 ppm TWA; 5.2 mg/m ³ TWA 5 ppm STEL; 13 mg/m ³ STEL
		Colombie-Britannique	2 ppm TWA 5 ppm STEL
		Manitoba	Aucune limite établie 0.25 ppm STEL
		Nouveau-Brunswick	2 ppm TWA; 5.2 mg/m ³ TWA 5 ppm STEL; 13 mg/m ³ STEL
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie 0.25 ppm STEL
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie 0.25 ppm STEL
		Territoires du Nord-Ouest	2 ppm TWA 5 ppm STEL
		Nunavut	2 ppm TWA 5 ppm STEL
		Ontario	2 ppm TWA; 5.2 mg/m ³ TWA 5 ppm STEL; 10.4 mg/m ³ STEL
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie 0.25 ppm STEL
		Québec	2 ppm TWA _{EV} ; 5.2 mg/m ³ TWA _{EV} 5 ppm STEV; 13 mg/m ³ STEV
		Saskatchewan	2 ppm TWA 5 ppm STEL
		Yukon	5 ppm TWA; 13 mg/m ³ TWA 5 ppm STEL; 13 mg/m ³ STEL

Contrôles de l'exposition**Respiratoire**

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, portez une protection respiratoire approuvée.

Yeux

Lunettes de sécurité chimiques et écran facial. Là où le risque de projections est plus élevé (p. ex. rupture de conduite), porter un SCBA. Des fontaines de rinçage oculaire sont requises.

Peau

Portez des gants résistants aux produits chimiques tels que des gants en caoutchouc butyle en néoprène. Le contact de la peau avec le gaz liquéfié peut causer des engelures, utilisez une protection appropriée. Portez des vêtements résistants aux produits chimiques. **Lorsqu'il existe un potentiel d'éclaboussures élevé** (par exemple, lors du chargement, du déchargement, de la rupture de ligne, de l'échantillonnage de produit), portez un casque de protection et une protection contre les éclaboussures de produits chimiques, une veste et un pantalon ou une salopette résistants aux produits chimiques : PVC, néoprène, polyester enduit de PVC ou polyester trilaminé gore.

Contrôles d'ingénierie

Contrôles de l'exposition Contrôles techniques appropriés : Des fontaines d'urgence pour les douches oculaires et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que toutes les réglementations nationales et locales sont respectées.

Autres pratiques de travail

Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Gants, vêtements de protection et lunettes de sécurité compatibles avec les produits chimiques. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs.

Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Gas
Couleur	Incolore
Odeur	Strong pungent
Seuil olfactif	Aucune information disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	-75.55 °C (-103.99 °F)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	-9.99 °C (14.02 °F)
Inflammabilité (solide, gaz)	Nest pas applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité : Aucune information disponible Limite supérieure d'explosivité: Aucune information disponible
Point d'éclair	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	Aucune information disponible
Température de dégradation (°C)	Aucune information disponible
pH	N'est pas applicable. In water, sulfur dioxide is rapidly converted to sulfurous acid (pH less than 3)
Viscosité (cSt)	Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau	Eau : 11,9 % en poids dans l'eau à 15 °C (60 °F) et 760 mmHg. Solvant organique : soluble dans l'alcool, le chloroforme, l'éther, l'acide acétique.
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune information disponible
Tension de vapeur (Pa)	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible
Densité de vapeur	2.2 [Air = 1] @20C
Vitesse d'évaporation (Ether =1)	243.2 Contains gas under pressure; may explode if heated
Gravité spécifique	1.437 @ 0°C (32°F)
Critical Temperature	156.9 °C (314.42 °F)
9.2. Autres informations	
Aucune autre information pertinente.	

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Le contact avec l'eau/l'humidité peut produire des fumées toxiques et corrosives. Peut réagir de manière exothermique avec l'eau en libérant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente.

Stabilité chimique

Contient du gaz sous pression; peut exploser s'il est chauffé.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles. Sources d'ignition. Matériaux incompatibles. Eau, humidité.

Matières incompatibles

Strong bases, halogens, métaux, ammonia, oxidizing agents, chlorates, métal oxides, hydrides, azides, sodium carbide, and acrolein

Produits de décomposition dangereux

Does not decompose but will react with water or steam to produce corrosive sulfurous acid.

Section 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Estimations de la toxicité aiguë du produit	NA	NA	NA	NA	1,000

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
chlorate de potassium - (7446-09-5)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	1,000.00, Souris - Catégorie: 3

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
7446-09-5	chlorate de potassium	CIRC	Groupe 3
		ACGIH	A4
Classification		Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale		---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée		---	Non applicable

Toxicité Aiguë - Inhalation	3	Toxique par inhalation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	1B	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	1	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	1	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

Voies d'entrée possibles :

Inhalation, ingestion, contact et absorption cutanées.

Symptômes et effets, aigus et différés :

Toxique par inhalation. Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Provoque de graves lésions oculaires. Peut provoquer des engelures au contact du liquide.

Effets aigus sur la santé : Toxique en cas d'inhalation. Provoque de graves brûlures cutanées et des dommages oculaires importants. Peut provoquer des engelures au contact du liquide.

YEUX : Provoque une irritation oculaire. Peut causer des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive. Le contact avec le gaz/le liquide s'échappant du récipient peut provoquer des engelures, des brûlures par congélation et des dommages oculaires permanents.

PEAU : Provoque une irritation sévère pouvant évoluer en brûlures chimiques. Le contact avec le gaz/le liquide s'échappant du récipient peut provoquer des engelures et des brûlures par congélation.

INHALATION : L'inhalation de ce matériau peut entraîner des effets graves sur la santé même en petites quantités, pouvant conduire à l'inconscience et au décès.

INGESTION : Non considéré comme une voie d'exposition potentielle, mais le contact avec le gaz/le liquide s'échappant du récipient peut provoquer des brûlures par congélation et des engelures. Peut provoquer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

: En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.

Yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Peau Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets chroniques Une exposition prolongée au gaz ou une surexposition à un gaz concentré peut provoquer une perte de conscience, des lésions possibles du tissu pulmonaire, une diminution de la fonction pulmonaire, des spasmes des cordes vocales, une pneumonie chimique, une inflammation de la gorge (bronchite) et une paralysie respiratoire.

Section 12. Informations écologiques**Toxicité**

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
chlorate de potassium - (7446-09-5)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	500.00, Algues

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13. Considérations relatives à l'élimination**Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, fédérales, provinciales, territoriales et internationales.

Écologie - Déchets : Évitez les rejets dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

Informations Supplémentaires : Le contenant peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

Section 14. Informations relatives au transport


Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

DOT (transport terrestre national)	
Numéro ONU	DIOXYDE DE SOUFRE
Nom d'expédition des Nations unies	UN1079,Sulfur dioxide,2.3,(8)
	
Classe(s) de danger pour le transport	2.3
Sous-classe	8
Groupe d'emballage	Non applicable

TMD (transport terrestre national)	
Numéro ONU	UN1079
Nom d'expédition des Nations unies	UN1079,Sulfur dioxide,2.3,(8)
	
Classe(s) de danger pour le transport	2.3
Sous-classe	8
Groupe d'emballage	Non applicable

IMO / IMDG (transport maritime)	
Numéro ONU	UN1079
Nom d'expédition des Nations unies	UN1079,Sulfur dioxide,2.3,(8)

	
Classe(s) de danger pour le transport	2.3
Sous-classe	8
Groupe d'emballage	Non applicable

ICAO/IATA	
Numéro ONU	UN1079
Nom d'expédition des Nations unies	UN1079,Sulfur dioxide,2.3,(8)
Classe(s) de danger pour le transport	2.3
Sous-classe	8
Groupe d'emballage	Non applicable

Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non;

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible

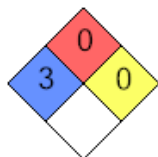
Section 15. Informations réglementaires
Résumé sur les réglementations

La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.

Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA):

Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

Classement NFPA

Santé (bleu) :3
Feu (rouge) :0
Réactivité (jaune) :0
Spécial (blanc) :--

Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA):

chlorate de potassium

CERCLA Produits chimiques et quantités à signaler :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:

chlorate de potassium

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

chlorate de potassium

Liste extérieure des substances (LES) :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey :

chlorate de potassium

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie :

chlorate de potassium

Proposition 65 - Substances carcinogènes :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines de croissance :

chlorate de potassium

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 Étiquette de Danger:


WARNING: This product can expose you to chemicals y compris [Sulfur dioxide], which is known to the State of California to cause birth defects or other reproductive harm. For more information go to www.P65Warnings.ca.gov.

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	US TSCA	Australia AICS	Korea ECL	EU EINECS	EU ELINCS	EU SVHC	EN NLP	Mexico INSQ
chlorate de potassium (7446-09-5)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	China IECSC	Japan ENCS	Japan ISHL	Japan PDSCL	Japan PRTR 1	Japan PRTR 2	Philippines PICCS	New Zealand NZIOC
chlorate de potassium (7446-09-5)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui

Section 16. Autres informations

Date de révision 11/06/2025

Numéro de fiche 4
signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous leffet de la chaleur.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Avertissement : Les informations présentées ici sont fournies à titre de guide à ceux qui manipulent ou utilisent ce produit. Des pratiques de travail sécuritaires doivent être utilisées lorsque vous travaillez avec des matériaux. Il est important que l'utilisateur final décide de la pertinence des procédures de sécurité utilisées lors de l'utilisation de ce produit.

Fin du document